

16  
MISOEN CAM

ST/1  
CEPED  
CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
15, rue de l'École-de Médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE

CONSIGNES AUX ENQUETEURS

INTRODUCTION

Vous êtes maintenant enquêteur de la Mission Socio-Economique du Nord Cameroun. C'est une Mission d'enquêtes.

Quel est le but de ces enquêtes ? connaître votre pays et évaluer ses possibilités.

L'enquête démographique permettra de connaître le nombre d'habitants, mais aussi la répartition par sexe, par âge et par profession pour savoir quelle la main d'oeuvre disponible, quels sont les besoins de la population.

Elle permettra aussi de prévoir l'évolution de cette population au cours de ces années à venir.

Nous allons donner au gouvernement les renseignements qui lui permettront d'intervenir efficacement pour le bien être de la population.

L'enquête que nous effectuons n'est pas un recensement, c'est une enquête par sondage ; Il est plus précis et plus rapide d'étudier à fond un échantillon que de recenser la population toute entière ; il faudrait trop de monde et cela coûterait trop cher. Ainsi, nous ne recenserons qu'un village sur 20 (où sur 40) mais il faut que ce soit fait avec beaucoup de minutie, car une simple erreur aura une répercussion 20 fois (où 40 fois plus grande).

CONSIGNES GENERALES

Dans l'enquête, chacun à son travail personnel ; le chef d'équipe n'a pas le même travail que celui de l'agent recenseur ; le contrôleur effectue le contrôle du travail et redresse les erreurs. Mais tout le monde travaille en coopération.

Dans le village, l'enquêteur se montrera respectueux de la personnalité et des coutumes de la population. Il ne doit avoir aucune activité politique ou commerciale. Des contacts amicaux avec la population ne peuvent que vous gagner leur confiance pour le grand bien de tout le monde et de notre enquête. Une attitude simple et polie gagnera tous les suffrages, une attitude méprisante et hautaine provoquera repli et méfiance.

Nous sommes maintenant dans le village. Le chef d'équipe a présenté son équipe et le travail de l'enquête. Il a fait le croquis d'un hameau, rempli le questionnaire D 5. Il vous le donne pour que vous commenciez le recensement.

Votre travail commence à ce moment là: il se divise en plusieurs parties :

Chap. I - Présentation au chef de Saré et numérotation des cases du saré.

Chap. 2 - Interrogatoire individuel des habitants du saré.

Chap. 3 - Evénements survenus dans les 12 derniers mois.

J'ai toujours insisté devant vous pour que vous fassiez un travail consciencieux pour qu'il soit utilisable. Ne sabotez pas votre travail en voulant aller trop vite : vous commettrez plus d'erreur. Ne perdez pas non plus de temps en palabres inutiles. Certaines questions sont délicates (âge, fécondité des femmes, événements survenus dans les 12 derniers mois) Prenez votre temps. Ne craignez pas sur des questions qui ne présentent pas de difficultés.

## CHAPITRE I - PRESENTATION AU CHEF DE SARE - NUMEROTATION DES CASES -

---

Le chef d'équipe a présenté l'enquête devant le chef du village et les notables. Ce n'est plus à vous de recommencer dans chaque saré.

Les présentations sont simples et rapides :

- Salutations d'usage
- " Le chef m'envoie recenser ton saré. Me donnes-tu la
- " permission de rentrer chez toi. Veux tu rassembler les
- " gens de ton saré. Tu n'as rien à craindre, nous
- " sommes des amis.

Si quelqu'un vous pose des questions, répondez-y avec habilité mais n'engagez pas de discussion, vous perdrez votre temps. Il faut simplement mettre vos interlocuteurs à l'aise et les amener à répondre correctement à vos questions. Créez un climat amical et non un climat de contrainte.

### NUMEROTATION DES CASES

L'enquêteur donnera un numéro à toutes les cases d'habitation (c'est-à-dire les cases où on couche) Les cuisines ne seront pas numérotées sauf si quelqu'un y couche.

L'enquêteur inscrit le numéro de la case à la craie blanche dans un coin abrité de façon à ce que cette marque reste jusqu'à l'enquête agricole.

- L'ordre est le suivant :
- case du chef de saré
  - première épouse
  - épouses
  - parents proches
  - serviteurs
  - étrangers
  - cases de réception.

S'il y a des cases à l'extérieur de l'enceinte qui dépendent du saré, ne pas oublier de les numéroté à la suite des cases du saré. Elles porteront en blanc le numéro de la case, en couleur le numéro du saré.

### DEBUT DE L'INTERROGATOIRE

Une fois que l'enquêteur a numéroté toutes les cases du saré, il demande au chef de saré un coin d'ombre pour s'asseoir. Il fait asseoir à l'ombre les personnes qu'il interroge au fur et à mesure qu'il les interroge.

Pendant l'interrogatoire, il demande au représentant du chef de village de faire sortir du saré les gens qui n'y ont pas couché la dernière nuit.

Une fois assis, l'enquêteur commence à remplir la fiche collective en reportant en haut et à gauche :

- le nom de l'arrondissement dont dépend le village
- le nom du canton ou de la chefferie
- le nom du village (et du quartier s'il y a lieu)
- le numéro du saré (ou de la concession)
- le nombre de cases du saré
- la date, et son nom (nom de l'agent)

Il remplit une fiche collective par saré. Si une fiche ne suffit pas, il en remplit plusieurs qui porteront les mêmes indications que précédemment, mais il aura soin de numéroté dans la colonne "numéro d'ordre" les lignes de la 2ème fiche et des suivantes à la suite de celles de la première.

### CHAPITRE II - INTERROGATOIRE INDIVIDUEL -

L'enquêteur remplit une ligne par personne à recenser 2 - 1 - Qui doit-on recenser ?

- Résidents présents
- Résidents absents
- Visiteurs

#### Résident présent

Il a sa résidence habituelle dans le saré et a couché la dernière nuit dans le saré.

Sont aussi résidents présents, ceux qui déclarent avoir leur résidence habituelle ailleurs, mais vivent depuis plus de 2 ans dans le saré.

#### Résident absent

Il a sa résidence habituelle dans le saré (où habite depuis plus de 2 ans dans le saré) mais il est absent depuis moins de 2 ans.

S'il est absent depuis plus de 2 ans, on ne le recense pas.

#### Visiteur

Il a couché la dernière nuit dans le saré; il ne réside pas dans le saré et il ne vit pas dans le saré depuis plus de 2 ans.

Questions à poser :

La personne assiste à l'interrogatoire :

Question : Est-ce que tu habites habituellement dans le saré ?

Réponse : Oui ..... Résident présent.

Non Question : depuis combien de temps  
es-tu dans le saré?

Réponse : durée inférieure à

2 ans ..... Visiteur

durée supérieure à

2 ans ..... Résident présent.

- La personne est absente, mais réside habituellement dans le saré (où y habite depuis plus de 2 ans)

Question : Depuis combien de temps est-il parti ?

Réponse : durée inférieure à 2 ans ..... Résident Absent.

durée supérieure à 2 ans ..... N'est pas recensé.

CAS PARTICULIERS

- Les hospitalisés, les prisonniers, les évasintemes, les femmes qui sont allées accoucher chez leurs parents, sont considérés comme résidents absents.
- Les fonctionnaires sont résidents présents (ou absents) dans le lieu de leur fonction
- les enfants adoptés sont résidents chez leurs parents d'adoption, et non chez leurs parents selon la chair.

II - 2 Dans quel ordre doit-on inscrire les habitants du saré ?

L'ordre est le suivant :

- chef de saré (qui peut-être une femme)
- première épouse du chef de saré
- enfants non mariés de la première épouse par ordre d'âge du plus jeune au plus âgé.
- deuxième épouse du chef de saré
- enfants non mariés de la deuxième épouse
- etc.....

NOTE IMPORTANTE : Si une mère est décédée ou divorcée du chef de ménage, ses enfants seront placés à la suite des enfants non mariés de la dernière épouse.

- enfants mariés de la première épouse, leurs épouses et leurs descendants non mariés.
- enfants mariés de la deuxième épouse
- etc...
- Ménage des autres parents :  
ascendants : père et mère, beaux-parents.  
collatéraux : frère, soeur etc.....
- serviteurs
- étrangers et a mis.

Si un membre du saré n'est pas recensé à sa place, rétablir l'ordre par une flèche.

Colonne	Indications	Observations
6	<p>P A V</p>	<p>A remplir avant la colonne 5                      Résident présent                      Résident absent                      Visiteur                      (voir II - I)</p>
5	<p>Lieu de naissance                       subdivision                       chef lieu de région                      Etat                      inc.</p>	<p>A remplir uniquement pour les résidents présents et absents                      P ou A colonne 6                      Question : Es-tu né au village ?                      Réponse : Oui                      Non : noter le chef lieu de la subdivision où il est né (pour les 5 départements du Nord, sauf Adamaoua)                      où il est né (pour les autres régions)                      où il est né, pour les étrangers                      s'il est inconnu</p>
7 et 8  7	<p>Durée                       I                       nombre de mois                       0</p>	<p>Ne remplir que pour les résidents absents.                      Depuis combien de temps est-il parti? utiliser le calendrier agricole ou saisonnier de la région.                      dans la colonne <u>ans</u> si la durée est comprise entre 1 et 2 ans  <u>mois</u> si la durée est inférieure à 1 an  <u>mois</u> si la durée est inférieure à 1 mois                      La durée de l'absence est inférieure à 2 ans, sinon la personne n'est pas recensée.</p>
8	<p>Lieu                      subdivision                       chef lieu de région                      Etat                       inc.</p>	<p>où la personne se trouve-t-elle?                      où elle se trouve, pour les 5 départements du Nord sauf Adamaoua                      où elle se trouve pour les autres régions                      " si elle est à l'étranger                      si on ignore où la personne se trouve.</p>
9 et 10		<p>A remplir uniquement pour les visiteurs.                      ( V dans la colonne 6)</p>

II - 3 - Etude colonne par colonne

Colonne	Indications	Observations
1	Numéro de la case	case où a couché la personne recensée
2	Nom Prénom	Inscrire sur 2 lignes sans déborder
3	V N V	<p><u>Vu</u>, si la personne est présente à l'interrogatoire.  <u>Non Vu</u>, si la personne n'est pas présente à l'interrogatoire.  L'inscrire au crayon si elle est absente pour quelques heures et repasser pour l'interroger.  S'il est impossible de la voir, inscrire à l'encre.</p>
4	<p>Relation avec le chef de saré</p> <p style="text-align: center;">C S</p> <p>Ière ép. I fils Ix2</p> <p>2ème ép. 7 fille 7x8 fils dcdx8 fille 7xdiv fils —x8</p> <p>père I</p> <p>serviteur 7</p> <p>Ami I</p> <p>étranger I</p>	<p>Le saré est composé de ménages. Un ménage est formé du père, de la mère, de leurs enfants et de leurs serviteurs.</p> <p>Pour indiquer la relation, noter la qualité (épouse, père mère, fils, fille, serviteur...) suivie du numéro d'ordre de la personne à laquelle on se réfère. A l'intérieur du ménage, se référer au chef de ménage.</p> <p>Pour toutes les autres personnes, se référer au chef de saré.</p> <p>Pour les épouses, indiquer le numéro d'ordre de l'épouse en se référant aux indications du mari :</p> <p>pour les enfants, on indiquera 2 numéros : le numéro du père, suivi de celui de la mère.</p> <p>Si un parent est décédé, on remplace le numéro correspondant par <u>dcd</u></p> <p>Si le parent est divorcé, on remplace le numéro correspondant par <u>div</u></p> <p>Si un parent est inconnu, on remplace le numéro correspondant par —</p> <p>CAS PARTICULIER : Le chef de saré est une veuve qui vit avec les autres veuves de son mari.</p> <p>Noter : CS Ière épouse dcd pour les autres : 2ème épouse ded</p>

Colonne	Indications	Observations
9	Durée de la visite I  Nbre de mois  0	Depuis combien de temps es-tu ici ? dans la colonne Ans, si la durée de la visite est comprise entre 1an et 2ans. dans la colonne mois, si la durée de la visite est inférieure à un an. dans la colonne mois, si la durée est inférieure à 1mois. Si la durée de la visite est supérieure à 2 ans, il est recensé comme <u>Résident</u> <u>présent.</u>
I0	Résidence habituelle Subdivision Chef lieu de Région Etat S.R.	voir colonne 5  s'il n'a pas de résidence.
II à I3		A remplir pour toutes les personnes recensées
II	Groupe ethnique	Qu'elle est ta race ? (voir en annexe 3, la liste des races) La race d'un enfant est celle du père. (à défaut celle de la mère)
I2	Sexe M F	sexe masculin sexe féminin
I3	Age  nombre d'années  nombre de mois	Utiliser le calendrier historique du lieu - le calendrier saisonnier pour les enfants en bas âge l'âge est donné en années ou mois <u>révolus.</u> dans la colonne Ans pour les âges supérieurs à 1an. dans la colonne mois pour les âges inférieurs à 1an. L'enquêteur apportera un soin particu- lier à la détermination des âges ; il effectuera tous les calculs accessoires sur son carnet (additions, soustractions) Pour les petits enfants, il importe avant tout de savoir s'il a plus ou moins de 12 mois. Pour les jeunes, il convient de savoir s'ils sont pubères ou non.   .. / ..

Colonne	Indications	Observations
I3	Age	<p>Pour déterminer l'âge de la femme, on peut rechercher l'âge au premier mariage et ajouter le nombre d'années passées en état de mariage, et le nombre d'années passées entre deux mariages.</p> <p>Pour les absents, déterminer l'âge par comparaison avec un contemporain.</p> <p>Il existe souvent une personne âgée qui a vu naître beaucoup de monde dans le village ; il est bon de l'interroger.</p> <p>Utilisez le plus possible 2 sortes de renseignements pour pouvoir effectuer un recoupement.</p> <p>Ne jamais se fier aux déclarations des personnes, elles servent d'indication pour situer la date de naissance.</p>
I4 à I8		Ne remplir que pour les résidents ayant I4 ans et plus (non pour les visiteurs)
I4	<u>Situation de famille Femmes</u>  C ML MNL V DIV  C M 3 V DIV	<p>Femme qui n'a jamais été mariée :            célibataire</p> <p>mariées légitimes : la femme est mariée et la dot est totalement payée par le mari (où par la famille, par ex. frère décédé)</p> <p>mariée non légitime : la dot n'est pas encore totalement versée, où elle vit en concubinage.</p> <p>Veuve, la femme est veuve, et non encore remariée.</p> <p>La femme est divorcée, où séparée, non encore remariée.</p> <p>Le divorce n'est prononcé, chez les musulmans qu'après 3 mois de séparation.</p> <p><u>Hommes</u>            célibataire</p> <p>marié, 3 épouses (vivantes actuellement légitimes ou non)</p> <p>Veuf (toutes ses femmes sont mortes) il est divorcé, et n'a aucune épouse actuellement.</p>



Colonne	Indications	Observations
I5	<u>Profession</u> cultivateur  S P	Utiliser la liste des professions (annexe 2) 1 - si la personne n'a qu'une activité, la noter. 2 - si la personne a plusieurs activités inscrire celle dont elle tire le plus d'argent où à défaut, celle à laquelle elle consacre le plus de temps. 3 - si l'homme n'a pas de métier Une femme qui ne s'occupe que de préparer la nourriture, et s'occuper des travaux de ménage est <u>sans profession</u> Si elle travaille au champ, marquer <u>cultivateur</u> NOTE. Un chef coutumier qui possède des terres qu'il fait travailler par ses femmes où par d'autres personnes doit être marqué : <u>cultivateur</u> (où éleveur) Inscrire dans la colonne observation : chef coutumier.
I6	<u>situation dans la profession</u> P  S  AF  I  AS  —  ST	Patron, l'interrogé dirige une exploitation et a des ouvriers où employés qu'il paie en argent où en nature. Salarié, il reçoit une rémunération en argent ou en nature. Les fonctionnaires sont tous salariés. Aide familial : si l'interrogé travaille pour un parent où un maître sans recevoir de rémunération (argent, nature) Isolé : la personne dirige une exploitation, mais n'a pas de salariés, mais seulement des aides familiaux. Associé : il partage les travaux et les produits avec un ou plusieurs autres exploitants. NOTE. 1- si quelqu'un est prisonnier ou hospitalisé, inscrire la profession qu'il exerçait auparavant. 2- si la personne est sans profession (où écolier) mettre un tiret dans la colonne I6 3- la personne a une profession, mais est en état de chômage.

Colonne	Indications	Observations
I7	<u>Degré d'instruction</u> EF PF — A	Il s'agit du degré d'instruction par rapport à la langue française Il parle et écrit le français Il parle le français, mais ne l'écrit pas. Il ne parle pas le français, ne l'écrit pas, mais parle ou écrit la langue arabe ou anglaise. il écrit une langue autre que l'arabe et l'anglais, le français (protestant) Analphabète : ne sait pas écrire, ne parle ni français, ni anglais, ni arabe.
I8	<u>Religion</u> M C A SR	Qu'elle est votre religion ? Musulman chrétienne Animiste : ni musulman, ni chrétien. ceux qui se déclarent libre-penseur
I9 à 26	Femmes de 14 ans et plus	A ne remplir que pour les femmes résidentes qui ont 14 ans et plus

Remplir au préalable, un questionnaire D3

QUESTIONNAIRE D 3

=====

Remplir les indications situées dans la partie supérieure qu'on trouve dans le questionnaire D I

- Numéro d'ordre de la femme : numéro de la ligne de la femme sur la fiche D I.
  - Situation matrimoniale actuelle : mêmes indications que col. I4 (fiche D I)
  - Nombre actuel d'épouses du ménage : nombre actuel de femmes du mari (voir col. I4 pour son mari)
- Si la femme est veuve ou célibataire : mettre 0

Demander à la femme combien de maris elle a eu (y compris le mari actuel s'il y a lieu)  
inscrire le nombre de maris en face du nombre de mariages

Pour chaque mariage, l'enquêteur remplira une ligne dans l'ordre des mariages

Exemple : pour le premier mariage

.. / ..

Colonne Indications		Observations
2	0, I, 2 ....	combien d'années as-tu fait avec le premier mari ?
3	ML MNL	Question : Est-ce que la dot était complètement payée par le mari (où la famille) ? Réponse : Oui réponse : Non
4	dcd div ---	Question : Quel a été le mode de dissolution du mariage ? Réponse : le mari est mort le mari a divorcé où la femme l'a quitté Mari actuel CAS PARTICULIER. La femme a eu 2 mariages avec le même mari; le signaler au revers de la feuille.
20 à 22	Nombre d'enfants de chaque mariage	Remplir d'abord la colonne 22, puis 20 et 21
22	<u>nés vivants</u>	Avec le premier mari, combien as-tu eu de garçons qui ont crié à la naissance? de filles ?
20	<u>survivants</u>	combien de ces garçons vivent encore? de ces filles ?
21	<u>décédés</u>	combien de garçons du premier mari sont morts ? (combien de filles ?) On doit vérifier que survivants + décédés = nés vivants.

On fait a insi pour chaque mariage.

Demander ensuite, si la femme a eu d'autres enfants qui ont crié à la naissance. (en dehors du mariage)

Si oui : Remplir une ligne en barrant la colonne I

exemple .. / ..

I	
2	0
3	MNL
4	inc.
20 à 22	comme pour un mariage

Si une feuille ne suffit pas, remplir une seconde feuille.

Lorsque l'interrogatoire est terminé : effectuer l'addition de chaque colonne sur la ligne Total de la dernière feuille D 3 de la femme.

Reprendre la fiche D I

Recopier sur la ligne de la femme dans les colonnes I9 à 22 la ligne Total.

CHAPITRE III - EVENEMENTS SURVENUS DANS LES 12 DERNIERS MOIS -

Le plus grand soin devra être apporté dans la définition de cette période, de manière que les personnes interrogées en aient la perception la plus exacte possible.

Utilisez le calendrier saisonnier. Si vous interrogez la personne au moment des derniers marchés de coton, vous lui posez la question : " Depuis les derniers marchés de coton de l'année " passée, ..... "

Les décès sont difficiles à enregistrer surtout les décès d'enfants en bas âge : l'enquêteur doit user de toute sa perspicacité et sa diplomatie pour les obtenir.

Colonne	Indications	Observations
23	Naissances vivantes	Question : Un enfant est-il sorti de ton ventre depuis... (12 dem. mois)? A t-il crié à la naissance? Si oui, noter le nombre de garçons dans la col. garçons le nombre de filles dans la colonne filles (qui sont nés dans les 12 derniers mois) 0, 1, ou 2

Colonne Indications	Observations
24 En vie	<p>Par erreur, il a été mis "En vie où non" il faut comprendre : En vie (barrer ; "où non"</p> <p>Il faut demander si, ces enfants qui sont nés vivants dans les 12 derniers mois, sont encore en vie.</p> <p>Noter les nombres dans les colonnes correspondantes (G où F)</p>
25 et 26 Décès d'enfants	<p>Il s'agit des décès d'enfants de moins de 14 ans</p> <p><u>Question</u> : Depuis tel événement (il y a 12 mois), est-ce qu'un enfant sorti de ton ventre est mort ?</p> <p>Poser la question avec délicatesse, car elle peut éveiller des douleurs, et avec finesse car des interdits empêchent souvent d'en parler.</p> <p>On doit retrouver en particulier dans ces colonnes, les enfants nés dans les 12 derniers mois, et morts depuis.</p> <p>Si c'est un garçon qui est mort, noter l'âge du défunt au moment de sa mort dans la colonne "garçon"</p> <p>si c'est une fille, dans la colonne "fille"</p> <p><u>DETERMINATION DE L'AGE.</u> déterminer la date de la naissance et la date du décès à l'aide du calendrier saisonnier ou historique. Noter le nombre de mois (moins d'un an) ou d'années <u>révolus</u>.</p> <p>On peut aussi demander combien l'enfant a vu de lunes, ou de fêtes à cycle annuel.</p>

**CAS PARTICULIER.**

Si une femme, résidente du saré, est morte dans les 12 derniers mois, elle a pu avoir une naissance vivante, ou un décès d'enfant dans les 12 derniers mois : les noter à la ligne du père ou du chef de saré, à défaut dans les colonnes 23 à 26

**NOTE.**

- Pour évaluer les âges ou les durées, compter sur les doigts années ou mois révolus.
- Toutes les cases qui ne doivent pas être remplies doivent être barrées d'un tiret.
- Lorsqu'on a fini l'interrogatoire de toutes les personnes présentes ou absentes, vérifier s'il n'y a pas encore d'autres personnes qui ont été oubliées (Résidents habituels, Absents ou présents non vus).

COLONNE OBSERVATION

On mettra dans cette colonne, les observations suivantes :

- chef coutumier s'il y a lieu
- pour chaque femme de 14 ans et plus, les enfants survivants qui ne doivent pas figurer sur la fiche collective seront indiqués par "garçon ailleurs" ou "fille ailleurs"  
Ceci suppose qu'à l'aide de la fiche D 3, on demande à la femme :  
Tel enfant de tel mariage, qui est vivant, où se trouve t-il ? etc.

TABLEAU DES EVENEMENTS SURVENUS DANS LE SARE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS -

Il s'agit d'évènements survenus à des personnes qui résident habituellement dans le saré - que l'évènement soit arrivé dans le saré ou non.

Il ne s'agit pas des naissances ou décès survenus à des "visiteurs" dans le saré.

Ces évènements ne concernent que des personnes nées vivantes.

On remplira un tableau, et un seul pour chaque saré (première fiche du saré)

TABLEAU DES NAISSANCES.

- ligne 1 - Enfants nés vivants : on totalise les colonnes 23 G pour les garçons, 23 F pour les filles.
- ligne 3 - Survivants : totaliser les colonnes 24 G pour les garçons, 24F pour les filles.
- ligne 2 - Décédés depuis : on l'obtient par soustraction de la ligne "Enfants nés vivants" de la ligne "survivants".

TABLEAU DES DECES SURVENUS DANS LES 12 DERNIERS MOIS.

Il faut enregistrer tous les décès survenus dans les 12 derniers mois de résidents du saré.

On reportera d'abord les décès d'enfants : enregistrés dans les colonnes 25 et 26 à condition que ces enfants aient été des résidents du saré.  
Demander d'abord quel est le dernier décès survenu à un résident du saré.  
Déterminer d'abord la date.

I - Ce décès est survenu dans les 12 derniers mois.

Le noter dans une des colonnes du tableau correspondant ensuivant l'ordre ci-dessous:

- a) date : mois, année (6/59)
- b) Nom : (des nouveaux nés peuvent ne pas avoir de nom mettez un tiret)
- c) lien de parenté ou relation avec le chef de famille
- d) sexe
- e) Age en années révolus : 0, 1.....
- f) Lieu : si le décès a eu lieu au village, noter V  
sinon indiquer la subdivision (pour les 5 départ.)  
le chef-lieu de région pour le reste du Cameroun.  
l'état pour l'étranger.

Demander ensuite le dernier décès survenu juste avant.  
s'il est survenu dans les 12 derniers mois, opérer de même.  
Et ainsi de suite

2 - Ce décès est survenu depuis plus d'un an  
le noter dans le tableau "en dehors des 12 derniers mois" s'il  
est postérieur à 1954

NOTE.

====

- Barrer les cases inutiles
- Lorsqu'un renseignement n'aura pu être obtenu, mettre la mention INC = inconnu
- L'indication néant est représentée par 0
- L'indication "sans objet" par un trait.

- Annexe I -

LISTE DES DEPARTEMENTS ET ARRONDISSEMENTS  
DES 5 DEPARTEMENTS du NORD-CAMEROUN étudiés

---

DEPARTEMENT DU DIAMARE :

Arrondissements	Kaélé Maroua Bogo Mindif Méri
-----------------	---

REMARQUE.

L'arrondissement de Méri comprend les cantons,  
où lawats suivants :  
Godola, Tchéri  
Doulek Bozo Debi  
Méri Douvanger  
Douroum  
Ouazzan pris sur l'arrondis. Maroua

DEPARTEMENT DU MARGUI-WANDALA :

Arrondissements	Mokolo Mora
-----------------	----------------

DEPARTEMENT DU LOGONE - CHARI :

Arrondissements	Fort - Foureau Makary
-----------------	--------------------------

DEPARTEMENT DU MAYO DANAI :

Arrondissement	Yagoua (Doukoula)
----------------	----------------------

DEPARTEMENT DE LA BENOUE :

Arrondissements	Garoua Guider Poli Rey Bouba
-----------------	---------------------------------------



- Annexe 2 -

LISTE DES PROFESSIONS

PROFESSIONS

ABREVIATION

Fonctionnaire  
Chef coutumier  
Commerçant de bétail  
Commerçant autre  
Cultivateur  
Eleveur  
Berger, bouvier  
Manoeuvre agricole

Chef cout.  
com. bétail  
com. autre

man. agr.

Conducteur de bateau  
Conducteur d'animaux  
Chauffeur  
Motor boy  
Manoeuvres des Travaux Publics  
" du Génie Rural  
Manoeuvre

cond. bat.  
cond. anim.

man. T. P.  
man G. R.

Maçon  
Charpentier  
Mécanicien

Artisan  
Forgeron  
Potier  
Tailleur  
Vannier  
Cordonnier

Serviteur

Emploi religieux  
Guide  
Musicien  
Elève  
Sans profession

empl. rel.

S P.

- Annexe 3 -

LISTE DES GROUPES ETHNIQUES où RACES

---

Arabe	Guidar	Nboum ou Mbéré
Bamoun	Guiziga	Mopou
Bamilékè	Guissey	Mono
Banana	Haoussa	Motchekina
Bassa	Hina Saba	Mouktlé
Bata	Kabawa	Moundang
Baya	Kapsiki	Moussey
Beti-Sanaga	Karé	Mougoum
Bornouan	Kola	Namchi
Bororo	Kolbina	Njega
Boulou	Koma	Papa
Daba	Kotoko	Podokwo
Dama	Kribi	Sara
Douala	Laka	Songa
Deupa	Lam	Tchamba
Demou	Lamé	Toupouri
Fali	Mambay	Véré
Foulbé	Massa	Voko
Goudé	Mandara	Wandala
Guewé	Matakam	Yambassa
	Mbokou	Yaoundé